

Compte rendu, Conseil Municipal 17 mars 2026

Lors de sa séance du 17 mars, le conseil municipal a abordé les points suivants :

1. Délibération n°2026-04 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'190'000.- destiné à la réalisation des travaux d'assainissement pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées situés à l'avenue Louis Casai à Cointrin.

Dans son explicatif, le CA nous informe que 20% du réseau ne comporte pas de séparation entre eaux usées et eaux de pluie alors qu'il s'agit d'une obligation. Ces travaux vont se faire en coordination avec les SIG et la commune de Vernier. Les travaux devraient débuter en septembre 2026 et durer 12 mois. Les coûts sont répartis entre les communes de Vernier, Meyrin (la somme mentionnée) et le fond inter-communal.

L'objet est renvoyé en commission des Travaux Publics et Entretien des Bâtiments.

2. Délibération n°2026-06 relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 5'890'000.- destiné à financer les coûts supplémentaires induits par les travaux de rénovation de l'école de Meyrin-Village.

Ce montant représente près de 20% du coût initial prévu et il s'explique d'après le CA, de la manière suivante.

- Il a fallu répondre au besoin de classes supplémentaires (qui sera porté à 20), aux besoins du parascolaire et de différentes associations.
- Les coûts ont augmentés à cause du retard pris pour le lancement des travaux suite à un recours contre l'autorisation de construire (1 an)
- Le budget initial était basé sur une estimation des coûts et non sur des retours de soumissions. Il nous a été expliqué que cela arrivait dans les cas d'urgence.
- Des infiltrations d'eau et des moisissures plus importantes qu'attendues ont été constatées lors des travaux.

Cet objet est renvoyé en Commission des Travaux Publics et Entretien des Bâtiments.

3. Délibération n°2026-07 relative à la création et à la suppression de servitudes au bénéfice de la Commune, chemin du Vieux-Bureau.

Il s'agit-là de suppression de servitudes datant de plus de 40 ans et devenues obsolètes. Une nouvelle servitude sera créée pour répondre à l'entreprise construisant sur cet emplacement. Il est à relever qu'il n'y aura aucune charge pour la commune le tout étant payé par l'entreprise Marti.

L'objet est approuvé à l'unanimité.

4. Résolution 2026-01 présentée par Alexandre Hyka, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, demandant au Grand Conseil de la République et canton de Genève une modification du droit cantonal visant à autoriser le port d'une arme de poing de service aux policiers municipaux des communes genevoises.

Le PLR s'est prononcé contre l'entrée en matière de cet objet pour les raisons suivantes :

- L'armement des APM est du ressort du canton.
- La délinquance actuelle dans la commune ne nécessite pas l'armement de la police municipale et ne doit pas être dicté par un cas isolé (attaque du 5 février en zone industrielle).
- Nous craignons que l'armement des APM ne change leur rôle de préventif en répressif.
- Cela nécessitera de lourdes formations qui coûtent très cher.

Le PLR a été suivi par d'autres formations politiques qui ont de leur côté invoqué que cette modification pourrait faire fuir certaines « vocations » ou nous ont rappelés que policiers britanniques sont dans la majorité des cas non armés sans que cela ne pose des problèmes majeurs.

Le PLR est toutefois conscient que la sécurité est un sujet important qui mérite d'être discuté et présentera un projet de résolution lors du prochain conseil.

Le Conseil Municipal a voté le refus d'entrée en matière à une large majorité.

Vous retrouverez l'ordre du jour complet ainsi que les textes discutés lors de la séance du 17 mars sous le lien suivant : [Convocation à la séance du 17 mars 2026 et ordre du jour complet](#)

Vous pourrez retrouver les PV de toutes les séances du Conseil municipal sous le lien suivant : <https://www.meyrin.ch/fr/votre-mairie-politique-conseil-municipal/pv-des-seances>



Philippus de Koning
Président PLR-MC